

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-171/PR/MJDH portant création d'un office de notaire, Mr Ibrahim Khaireh Bouraleh.

n° 2012-171/PR/MJDH

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
25 juillet 2012

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2012

Date du numéro
31 juillet 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notaire

VU La Loi n°199/AN/07/5ème L portant modification de la Loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notariat

VU La Délibération n°315ème L du 04 janvier 1973

VU L'Ordonnance n°86-034/PREdu 27 avril 1986

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Candidature de Monsieur Ibrahim Khaireh Bouraleh

SUR Proposition du Ministre de la Justice

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juillet 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé un onzième office de notaire en République de Djibouti.

Article 2

Mr. Ibrahim Khaireh Bouraleh, est agréé à exercer la profession de notaire.

Article 3

Le présent Décret est applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH